



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PONT DE MOSTAR (© RH2010 @CC · MOSTAR - HERZEGOVINA-NERETVA)

LES GUERRES DE L'EX-YOUGOSLAVIE

(1991-2001)

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SOMMAIRE

VOCABULAIRE, REPERES CHRONOLOGIQUES, BIOGRAPHIE.....	PAGES 1-2
1. LA DESINTEGRATION DE LA YUGOSLAVIE.....	PAGES 3-9
2. LE TEMPS DES GUERRES – SARAJEVO	PAGES 10-17
3. QUEL DENOUEMENT ?.....	PAGES 18-24

VOCABULAIRE, REPERES CHRONOLOGIQUES, BIOGRAPHIE

VOCABULAIRE

Autogestion : système économique dans lequel les entreprises n'appartiennent ni à des particuliers, ni à l'Etat mais sont censées être gérées par les travailleurs. Il caractérise la Yougoslavie de 1950 à 1990, après la rupture avec l'URSS et son économie étatisée.

Fédéralisme : système politique dans lequel l'Etat fédéral partage des compétences importantes avec les états membres de l'union (Etats-Unis, République fédérale de Yougoslavie, Fédération de Russie).

Ligue des Communistes de Yougoslavie : Parti communiste yougoslave créé en 1919, interdit l'année suivante. Un de ses dirigeants, Josip Broz (Tito) anime la lutte contre les Allemands durant la guerre. En 1945, la Ligue des Communistes de Yougoslavie devient un parti unique. Les différends entre Tito et Staline sont à l'origine de la première scission dans le monde communiste. Affaibli par la mort de Tito, la montée des nationalismes, le parti est dissous en 1990.

Oustachis : membres du mouvement fasciste croate Oustacha créé en exil par Ante Pavelic en 1929. Ils assassinent le roi de Yougoslavie Alexandre en 1934 à Marseille. Ils dirigent la Croatie, un état satellite du IIIe Reich (1941-1945).

Tchetniks : nom traditionnel des guérilleros serbes. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il désigne le mouvement monarchiste du général Mihailovic, qui lutte contre les Allemands, les Italiens mais aussi contre les Partisans, résistants communistes. Ceux-ci les éliminent à la fin du conflit. Le terme désigne les groupes paramilitaires serbes durant les guerres de Yougoslavie.

REPERES CHRONOLOGIQUES

1918 : création du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, ou Yougoslavie.

Avril 1941 : invasion de la Yougoslavie par le III^e Reich.

Juin 1941 : début de la résistance des Partisans.

1948 : rupture entre Tito et Staline.

1980 : mort de Tito.

28 juin 1989 : célébration du 6^{ème} centenaire de la bataille de Kosovo par un million de Serbes.

19 mai 1991 : référendum pour l'indépendance en Croatie.

1991-1995 : guerre en Croatie.

1992-1995 : siège de Sarajevo par les Serbes de Bosnie.

Juillet 1995 : massacre de prisonniers bosniaques par les troupes serbes à Srebrenica.

Août 1995 : les Croates l'emportent sur les Serbes en Croatie. Les Croates et les Bosniaques passent à l'offensive en Bosnie. Intervention des forces aériennes de l'OTAN.

Novembre 1995 : accords de Dayton mettant fin à la guerre en Bosnie.

BIOGRAPHIE

Alija Izetbegovic (1925-2003), militant de l'organisation des « Jeunes Musulmans », est incarcéré après la guerre par le régime communiste pour « extrémiste islamique ». En 1970, il publie la *Direction islamique*, est emprisonné durant les années 1980 avant de fonder le Parti national des Musulmans de Bosnie. Durant la guerre de Bosnie, il incarne officiellement une Bosnie multi-ethnique, devient le premier président de la République de Bosnie et signe les Accords de Dayton.

Slobodan Milosevic (1941-2006), Président de la Serbie puis de la Yougoslavie de 1989 à 2000. Il est emprisonné pour crimes de guerre et meurt avant d'avoir été jugé à La Haye.

Josip Broz Tito (1892-1980), soldat de l'armée austro-hongroise durant la 1^{ère} Guerre mondiale, il est fait prisonnier par les Russes et rejoint les Bolcheviks. Membre du Komintern, il participe à la Guerre d'Espagne, devient Secrétaire général du parti communiste yougoslave. Il organise la lutte des Partisans contre le III^e Reich, acquiert une grande renommée auprès des dirigeants alliés. Il proclame la République fédérale de Yougoslavie, crée un régime communiste mais rompt avec Staline. Il parvient à jouer un rôle international important sans être aligné sur les deux Blocs.

Franjo Tudman (1922-1999), intègre les rangs des partisans durant la Seconde Guerre mondiale dont il devient un des chefs militaires. Croate, il s'éloigne du pouvoir de Tito, est emprisonné en 1971 pour sa participation au « printemps croate ». A la fin des années 1980, il milite pour la création d'un Etat croate. Il en devient le président en 1990, est un acteur des guerres de Yougoslavie.

1. LA DESINTEGRATION DE LA YUGOSLAVIE

Document 1 : La Yougoslavie en 1989 : une Yougoslavie multiethnique ?

Carte réalisée par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, direction des Archives, Pôle géographique, 2019.



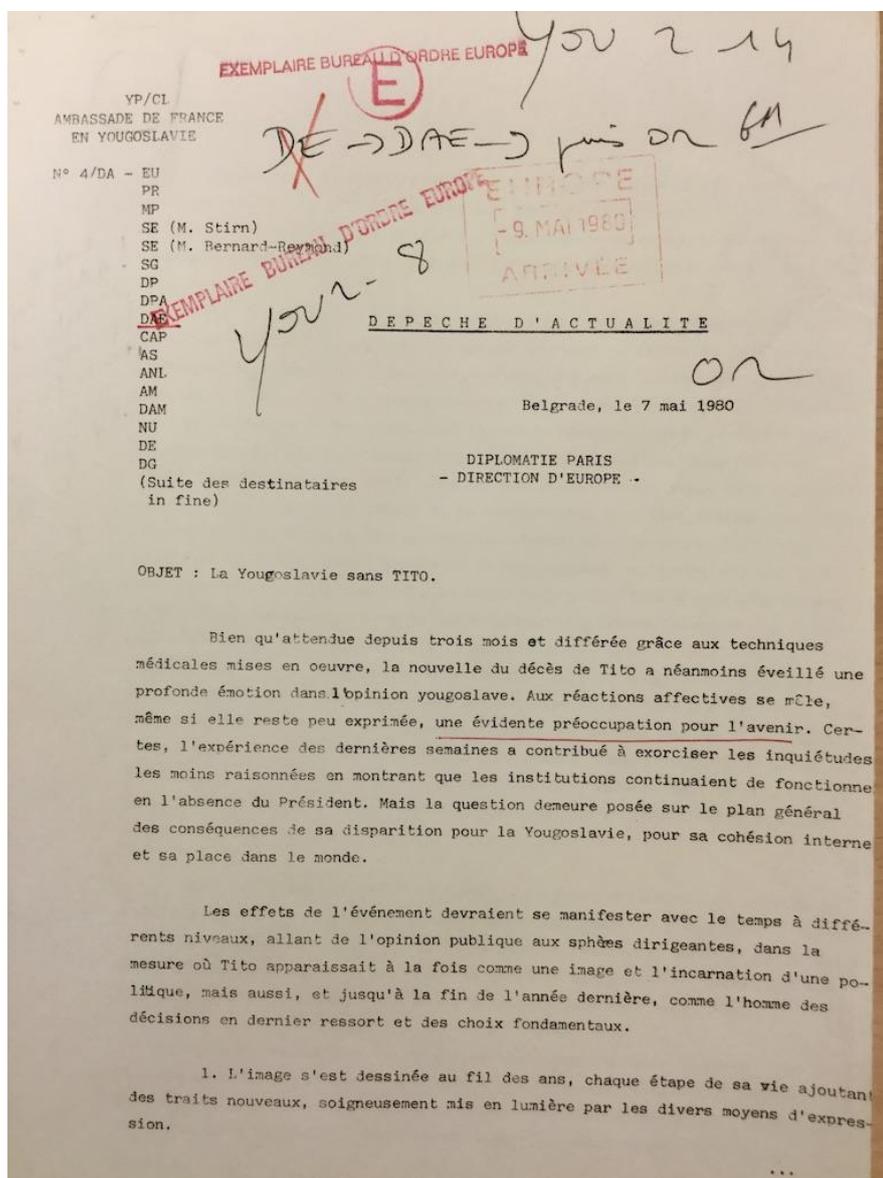
1) Nommez les différentes républiques composant la Yougoslavie en 1989.

2) Pour les deux républiques de la République fédérale de Yougoslavie, complétez le tableau suivant.

	Bosnie-Herzégovine	Croatie
Populations		

Document 2 : La mort de Tito (1980) : un tournant ?

Dépêche d'actualité pour la mort de Tito, 7 mai 1980. Correspondance politique, Europe 1976-1980. 1929INVA4827. Archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.



2 -
Ainsi trois silhouettes se superposent dans l'iconographie populaire : le résistant dont la ténacité a fini par emporter la victoire; le communiste qui en tenant tête à Staline, a préservé l'indépendance de son peuple ; le cofondateur du mouvement non-aligné dont le succès a consacré le rayonnement.
.../...

Dire que, Tito disparu, la Yougoslavie a perdu un symbole et un facteur d'unité est, dans ces conditions, une évidence que confirme précisément l'insistance mise aujourd'hui sur le thème de la cohésion nationale dans la présentation de l'héritage du Chef de l'Etat. Mais la question est plutôt de savoir si, sans lui, la politique à laquelle son nom s'attachait demeurera inchangée.

Document 3 : Un problème croate ?

Publicité hostile à Tito, publiée le 14 mars 1980 dans le *New York Times* et adressée le 28 mars 1980 à Jean-François Poncet. Correspondance politique, Europe 1976-1980. 1929INVA4828. Archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

N 47 14/318

Croatia: 9,000,000 inhabitants. 130,000 square kilometers. Croatia has a larger population and territory than half of the existing European states.

YUGOSLAVIA WILL NOT SURVIVE



YUGOSLAVIA
Boundary of Croatia

A statement by the Croatian National Congress.

Tito is dying! Now the very existence of Yugoslavia is in question. The passing of a dictator who caused the death of thousands of innocents should be an occasion of rejoicing. But President Carter and the State Department are terribly upset out of fear for the continued survival of Yugoslavia after Tito. Carter is doing all he can to bolster the "will of the Yugoslavs" to defend their country from internal disintegration and possible external attack. He has pledged support for "the independence, territorial integrity and unity of Yugoslavia." But for Yugoslavia to survive much more will be necessary. American soldiers will have to be sent to keep internal order in Yugoslavia and defend its borders with their own blood, because the Croats and the other oppressed peoples of Yugoslavia will not lay down their lives to defend their prison.

Carter, the champion of human rights has called Tito a defender of human freedom. It is strange that Carter, whose principal claim to leadership is his purported honesty, can say such blatantly false things. Konrad Adenauer, West Germany's former Chancellor, was much more honest and realistic when he called Tito a "common criminal."

Who is Tito?

Tito spent the first half of his life serving Stalin as a Comintern agent. He denounced and betrayed his colleagues of the Yugoslav Communist party leadership, causing them to be liquidated. He was not chosen by the Yugoslav Communists as their leader, but was imposed by Stalin. Tito came to power to a large extent thanks to the Teheran agreement between the great powers and the entry in 1944 of the Red Army into Belgrade. In the immediate post-war years Tito unleashed an unprecedented reign of terror in Yugoslavia. But in 1948, fearing for his own position of power, Tito turned against Stalin. In the ensuing internal purge in Yugoslavia, Tito liquidated all political opposition, notably the Croatian national Communist Andrija Hebrang. The West welcomed Tito's betrayal of Stalin as a means with which to undermine Soviet leadership of the Communist world. But Tito played the superpowers against each other and took as much as he could from both sides to bolster his economically bankrupt state.

Tito's Crimes

The "champion of human freedom" is one of the greatest mass murderers of all time. The story of his crimes and betrayals would fill volumes. We will mention only a few of his crimes against the Croat people.

- In 1945, after the end of World War II, Tito ordered the massacre of 300,000 Croat soldiers together with many women and children.
- Tito's agents, often unhindered by Western police services, have brutally murdered scores of Croat political exiles in Western countries.
- For years Tito brutally persecuted religion, killing or imprisoning thousands of clergymen. Cardinal Stepinac, the Croat religious leader, was imprisoned on false charges and kept in confinement until his death in 1960.
- Tito imprisoned and had tortured thousands of Croat political prisoners in such terrible prisons as Stara Gradiska, Lepoglava and Goli Otok.
- Tito's economic policies impoverished and exploited Croatia causing more than a million Croats to leave their country in search of a livelihood.
- In the 1960's Tito encouraged young Croat Communist idealists to boldly set forth their demands for greater freedom and justice for Croatia. But in 1971, with the backing of the Yugoslav generals, Tito purged the patriotic Croat Communists and imprisoned thousands of intellectuals, workers and students.

What is Tito's Yugoslavia?

After 35 years of Tito's rule the Croat people are irrevocably opposed to Yugoslavia. For the Croats Yugoslavia is an imperialist state creation, established by force, violence and terror and maintained by the same means. Yugoslavia is a state which after 35 years of industrialization can provide employment for only two-thirds of its work force. It is a country with a 60% annual rate of inflation and a foreign debt of over \$20 billion. There is no likelihood that the peoples of Yugoslavia, once they win their national and human freedom, will pay for the loans the capitalist West has given to bolster Tito's dictatorship. It will have to be written off as so much of U.S. foreign policy, as a bad investment.

A Better Alternative

The principle of national self-determination proclaimed by President Woodrow Wilson as the basis for a juster and more secure modern international order provides a better solution than maintaining against the will of its peoples, a hated police state. Once they are free and independent, the Croats will live in peace and cooperation with the neighboring nation-states of the Albanians, Slovenes, Serbs, and others.

A Free Croatia is Our Goal

The Croatian people are waging a national liberation struggle for a free, democratic, independent and neutral Croatia. To achieve this objective the Croats seek the assistance and support of all those willing to give such aid, irrespective of ideology or political system. A free and neutral Croatia will be a factor of peace and stability in Europe.

The Croatian National Congress is issuing this statement in the name of the politically active vanguard of the million Croats living in exile, scattered around the world, and in agreement with the national resistance forces in Croatia.

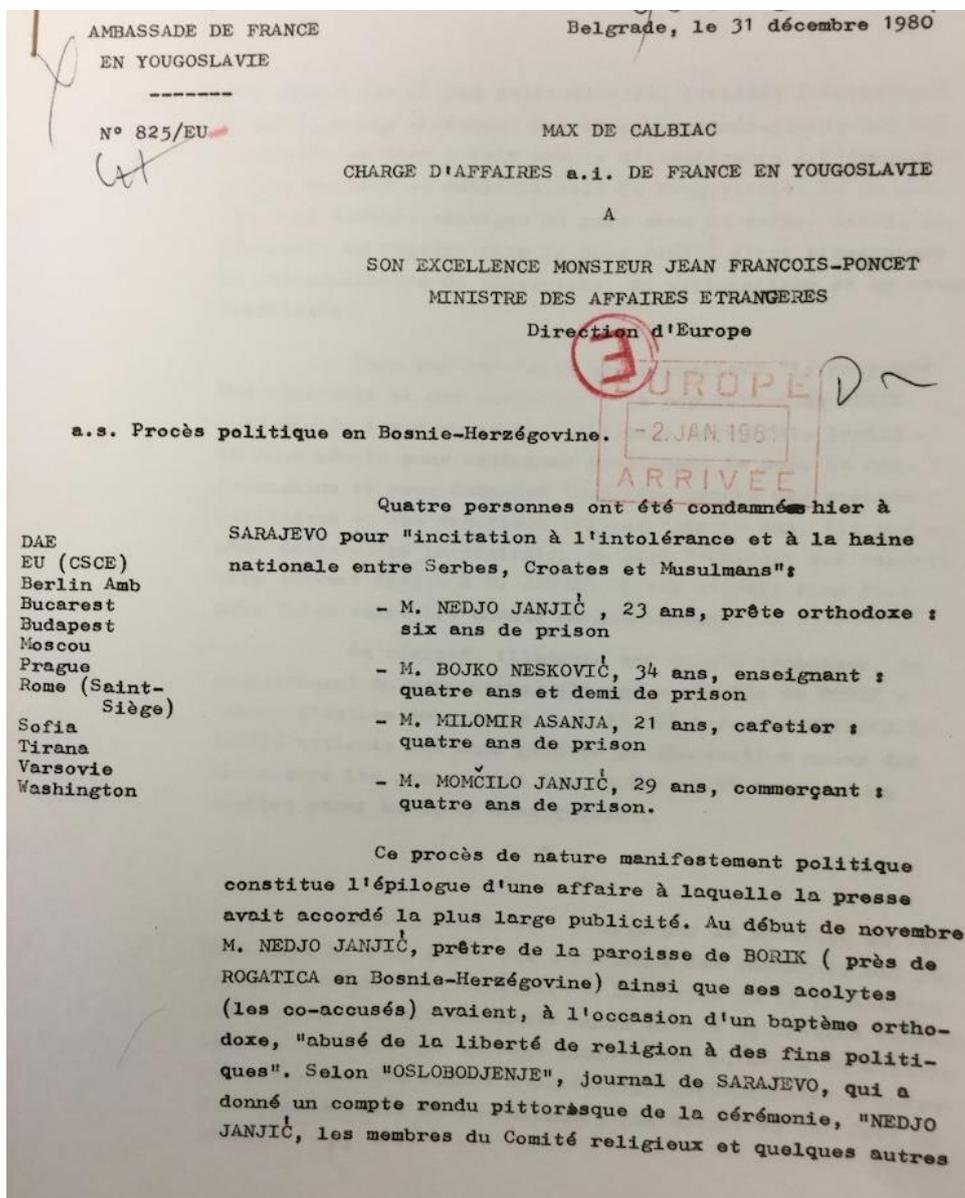
For more information about Croatia, its people and its national liberation struggle phone or write the

CROATIAN NATIONAL CONGRESS

P.O. Box 3088 Steinway Station, New York 11103 Tel. (212) 726-8286
Hrvoje Lun, General Secretary Janko Skrbini, President

Document 4 : Déjà des problèmes en Bosnie-Herzégovine.

Lettre de Max de Calbiac à Jean-François Poncet, 31 décembre 1980. Correspondance politique, Europe 1976-1980. 1929INVA4828. Archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.



ont chanté des chants nationalistes, incitant l'assistance à une euphorie chauvine. Des slogans grands-serbes ont été prononcés et l'on a fait preuve d'intolérance à l'égard des autres peuples et nationalistes de Yougoslavie. En un mot, ils sont devenus sauvages au pire sens du terme. Ainsi, une cérémonie de baptême chez le pope JANJIC¹ s'est transformée en reconnaissance du tchetnisme, du nationalisme et en haine fratricide".

Etude des documents 2, 3 et 4 :

1) Montrez l'importance de Tito ? (**document 2**)

2) Sa mort suscite-t-elle de l'inquiétude ? (**document 2**)

3) Soulignez dans les **documents 3 et 4** les éléments qui montrent que les relations entre les nationalités sont déjà tendues entre nationalités dans la Yougoslavie des années 1980.

Document 5 : Slobodan Milosevic, leader de la Serbie en guerre.

Télégramme de l'ambassadeur Michel Chatelais, 25 mars 1992. Correspondance politique, Europe 1986-1990. 1935INVA6697. Archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

TD BELGRADE 335

3-FT

3EU
2EOR EYO 2CP 2MAE CMF 2AM CM4 2ASP VER 2STR 2DJ 3NU CM3 CM6 2CS CM7

PR5 4RI 3CE 2DIP

26. MAR 1992

ARRIVEE
LE 25 MARS 1992
BRDE LE 25/03/92 A 16H05

TD BELGRADE 335

URGENT
CHIFFRE DIFFUSION RESTREINTE
NB : FICHE TELEGRAPHIQUE
AD DIPLOMATIE 335
CQ MOSCOU 115
CQ ROME 132
TXT

CQ ATHENES 108
CQ DFRA NEW YORK 141
CQ WASHINGTON 138

OBJET: M. SLOBODAN MILOSEVIC

LE PRESIDENT DE SERBIE, QUE LE MINISTRE D'ETAT RENCONTRERA POUR LA SECONDE FOIS, EST SANS DOUTE L'HOMME POLITIQUE LE PLUS CONSOMME DE YOUGOSLAVIE, DONT IL DOMINE LA SCENE, AUJOURD'HUI ENCORE.

ORIGINAIRE DE LA SERBIE PROFONDE SON PERE Y ENSEIGNAIT LA THEOLOGIE - M. MILOSEVIC EST UN ADOLESCENT LORSQUE SE MET EN PLACE LA YOUGOSLAVIE DE TITO. IL Y TROUVE SANS PEINE SA PLACE EN ENTRANT A 18 ANS (1949) DANS LA LIGUE DES COMMUNISTES. APRES UN DIPLOME DE LA FACULTE DE DROIT DE BELGRADE, IL FAIT SES DEBUTS DANS LE SECTEUR ECONOMIQUE OU IL CONNAIT UNE CARRIERE RAPIDE DE 28 A 37 ANS, IL PRESIDE L'ENTREPRISE TECHNIQUE TECHNOGAZ, PUIS, DE 37 A 42 ANS, L'UNION DES BANQUES DE BELGRADE. EN 1983, A 42 ANS, IL ACCEDE AU COMITE CENTRAL DE LA LIGUE DE SERBIE, DONT IL DEVIENT LE PRESIDENT EN 1986.

C'EST VRAISEMBLABLEMENT A CETTE DATE QU'IL PREND CONSCIENCE, PLUS TOT QUE D'AUTRES - DE FACON PARALLELE A M. GORBATCHEV - DE L'IMPOSSIBILITE DE MAINTENIR LE SYSTEME OU, PLUTOT, DE LA NECESSITE DE LUI DONNER UNE NOUVELLE RAISON D'ETRE. LA METHODE QU'IL CHOISIT EST SIMPLE: JOUER LA CARTE DU NATIONALISME, ASSAISONNEE D'UNE DOSE DE POPULISME, QUI EN FAIT JUSQU'EN 1989 LE NOUVEAU 'PERE' DE LA SERBIE. IL LANCE UNE PREMIERE CROISADE SUR LE KOSSOVO EN 1987, ABROGE L'AUTONOMIE DE CETTE PROVINCE ET DE LA VOIVODINE, ET SE POSE EN LOINTAIN CONTINUATEUR DES DIRIGEANTS POLITIQUES SERBES DU DEBUT DU XXEME SIECLE.

LA SUITE EST CONNUE: LA CHUTE DU MUR DE BERLIN PRECIPITE LA FIN DE LA LIGUE DES COMMUNISTES, PUIS LA MONTEE EN PUISSANCE DES FORCES CENTRIFUGES DANS L'ENSEMBLE DE LA YOUGOSLAVIE.

L'HISTOIRE DIRA SI, DANS LES NEGOCIATIONS DU DEBUT DE 1991, M. MILOSEVIC A REELLEMENT TENTE DE SAUVEGARDER UNE CERTAINE YOUGOSLAVIE OU SI SON OPPOSITION AUX PROJETS PLUS OU MOINS CONFEDERAUX DES UNS ET DES AUTRES L'A CONDUIT A ASSUMER ET A PARTAGER LA RESPONSABILITE D'UNE EPREUVE DE FORCE. TOUJOURS EST-IL QU'AVEC L'INTERVENTION DE L'ARMEE FEDERALE EN SLOVENIE, EN JUIN 1991, LE COMPTE A REBOURS COMMENCAIT, QUI DEVAIT DEBOUCHER SUR L'IMPASSE QUE L'ON SAIT.

MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES

Etude du document 5 :

1) Montrez que l'évolution de la Yougoslavie est liée aux bouleversements de l'Europe orientale.

1) Quels choix politiques fait Milosevic ?

2) **Question bonus :** Montrez les différences existant entre Tito et Milosevic.

2. LE TEMPS DES GUERRES - SARAJEVO

LA BOSNIE-HERZEGOVINE : UNE DES GUERRES EN YOUGOSLAVIE.

Document 6 : La Bosnie en guerre.

« Yougoslavie, le pays disparu » Anne Madelain, *L'Histoire*, N° 460, juin 2019 pages 13 à 23

L'acte II du conflit s'ouvre en Bosnie-Herzégovine le 6 avril 1992 avec l'offensive concomitante de forces irrégulières venant de Serbie et d'une « république serbe » autoproclamée de Krajina (région de Croatie) soutenues par l'armée fédérale et de milices locales qui commencent à assiéger la capitale Sarajevo.

Depuis novembre 1990, cette république était gouvernée par une coalition de trois partis nationalistes concurrents, qui avaient déjoué les pronostics et battu des partis dits « citoyens » au prix d'un accord tacite : une alliance inattendue entre le Parti démocratique serbe (SDS) (...), l'Union démocratique croate (HDZ), (...), et le Parti d'action démocratique (SDA) dirigé par Alija Izetbegovic qui entendait défendre les intérêts des « Musulmans » (...); en 1994, leur nom sera officiellement remplacé par « Bosniaques » (*Bosnjaci*).

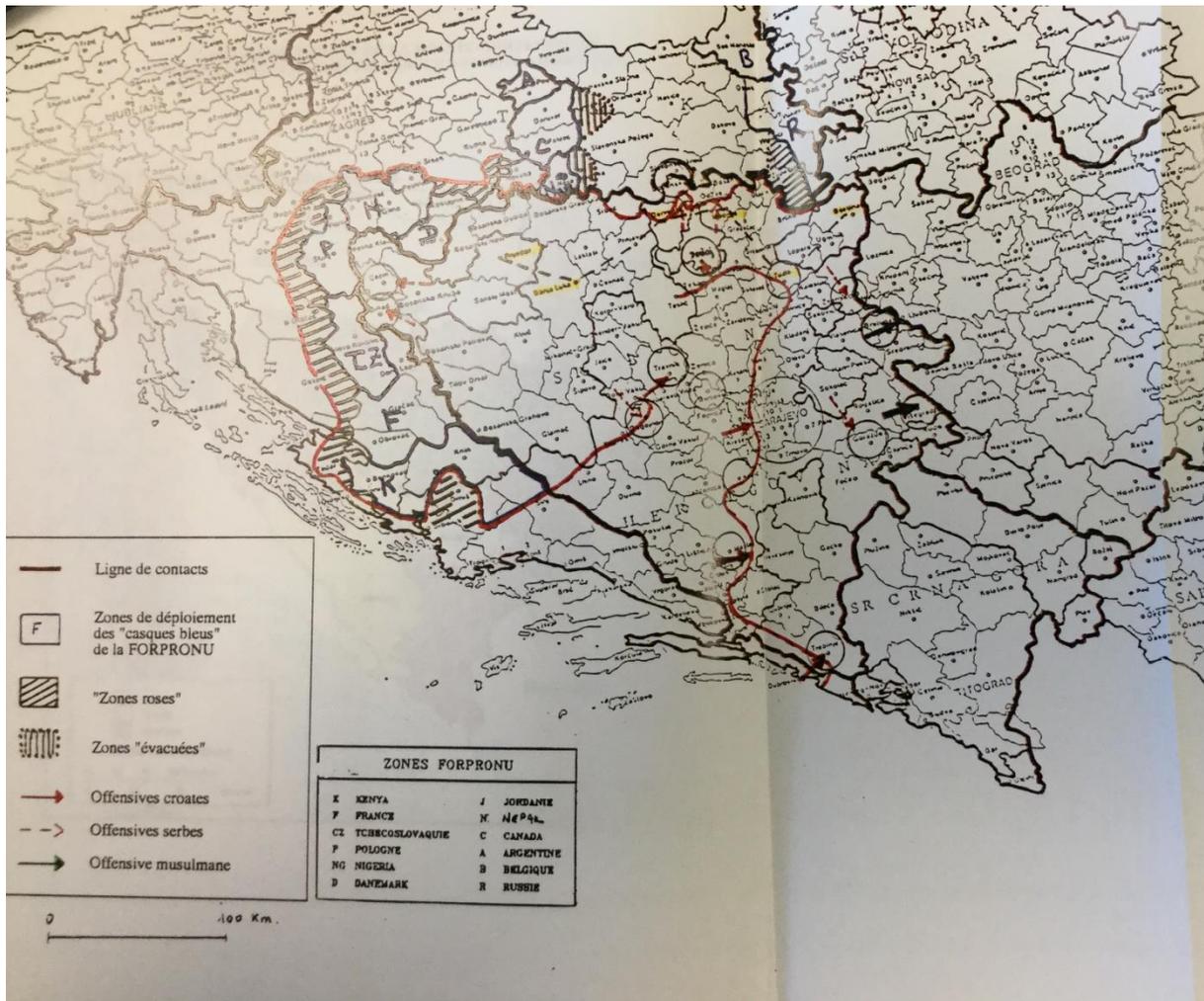
L'alliance éclate en octobre 1991, après l'attaque de Vukovar et de Dubrovnik par l'armée fédérale : les députés des partis SDA et HDZ adoptent un mémorandum sur la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine, contre l'avis du parti nationaliste de Radovan Karadzic, dont les représentants ont fait sécession pour former leur propre assemblée dans la station de ski de Pale, sur les hauteurs de Sarajevo. Début avril 1992, l'offensive des forces venant de Serbie a pour cible les civils et conduit à des massacres dans plusieurs villes de l'est de la Bosnie, (...), faute de résistance armée organisée.

Face à l'ampleur et à la coordination de ces actions armées, les États-Unis, la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe et le Conseil des ministres de la Communauté européenne pointent la responsabilité de l'armée fédérale. Belgrade nie toute responsabilité, alléguant la « guerre civile » sur un territoire échappant désormais à sa juridiction. Les États-Unis de George Bush sont en retrait. Les Européens en quête d'unité sont donc à la manoeuvre, mais leur échec à arrêter l'escalade guerrière en 1991-1992 les contraint à se tourner vers l'ONU. Celle-ci décrète un embargo sur les armes pour tout le territoire ex-yougoslave, des sanctions économiques et culturelles contre la Serbie et le Monténégro, ainsi que l'envoi de casques bleus en Croatie puis en Bosnie dès 1992.

L'interminable siège de Sarajevo (avril 1992-septembre 1995), couvert par les médias du monde entier, a été perçu par les contemporains comme le symbole d'un conflit postmoderne, alliant délitement d'un État, phénomènes miliciens et présence internationale sous l'égide de l'ONU, à laquelle la nouvelle ère post-guerre froide semblait donner un rôle plus important que jamais. De nombreuses fois, l'incompréhension s'est mêlée à l'horreur. Durant l'été 1992, les journalistes occidentaux dénoncent l'existence de « camps » sur les territoires contrôlés par les forces de l'autoproclamée « république des Serbes de Bosnie-Herzégovine », où les exactions massives rappellent des violences qu'on croyait révolues sur le continent européen. Les persécutions selon des critères ethniques donnent naissance à la formule « épuration ethnique ».

(...)

Le siège de Sarajevo a duré plus de trois ans et la guerre en Bosnie-Herzégovine n'a pris fin qu'à l'automne 1995 avec un armistice le 12 octobre. L'impulsion des États-Unis, dont la politique internationale a changé après l'installation du démocrate Bill Clinton à la Maison-Blanche en janvier 1993, a été essentielle. Avec l'aval de l'ONU, l'Otan a engagé des frappes aériennes ciblées contre les forces séparatistes de la République serbe autoproclamée qui encerclaient Sarajevo et contrôlaient entre 50 et 70 % du territoire de la Bosnie-Herzégovine.



(Les zones FORPRONU – force de protection des Nations unies - sont tenues par des Casques bleus envoyés par l'ONU.)

Etude de documents :

- 1) A partir du **document 6** montrez que toute la Bosnie est touchée par la guerre ?
- 2) Montrez que la situation des Bosniaques (Musulmans de Bosnie) est dangereuse en 1992.

Document 7 : Une guerre en Europe, le retour des massacres.

Deuxième rapport intérimaire de la Commission d'experts constituée conformément à la résolution 780 en annexe de la Lettre datée du 5 octobre 1993, adressée au président du conseil de sécurité par le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali. Extrait de la lettre, p.16, p.19.

6. Enquête sur les viols

67. A sa sixième session, la Commission a décidé que les travaux préparatoires à l'enquête sur les viols se feraient en se fondant sur l'étude relative aux violences sexuelles systématiques¹⁶ qui a depuis lors été établie par le Rapporteur pour la collecte et l'analyse des faits. En attendant, la Commission procéderait à la formation des équipes féminines chargées de l'enquête. Elle déterminerait aussi la meilleure méthode de procéder à l'investigation en fonction des lieux où se trouvent les victimes.

68. Il importe de noter que toutes les parties au conflit ont signalé des viols. Mais, sur les 330 cas signalés qui font l'objet de l'étude, le plus grand nombre de victimes sont des femmes musulmanes bosniaques et le plus grand nombre de coupables présumés des Serbes bosniaques : militaires, membres des forces spéciales (dont certaines ne sont pas originaires de la Bosnie-Herzégovine), police locale et civils.

69. Certains de ces cas sont à l'évidence le fait d'individus ou de petits groupes sans qu'il soit prouvé qu'ils aient agi sur ordre ou dans le cadre d'une politique générale. Dans d'autres cas il pourrait s'agir d'un comportement généralisé. Un certain nombre d'éléments peuvent donner à penser qu'il existait une politique de viols systématiques, mais cela reste à prouver. L'un de ces éléments est le fait que les actions militaires destinées à déplacer les populations civiles ont coïncidé avec le viol généralisé des mêmes populations. La participation de membres des mêmes unités militaires à des viols semble mettre en cause les officiers responsables, soit qu'ils en aient donné l'ordre, soit qu'ils se soient abstenus d'intervenir. A cet égard, la façon dont ce type de viol a été pratiqué dans de multiples endroits et en un laps de temps relativement court (essentiellement entre mai et décembre 1992) est aussi un élément important. Un autre élément est le fait que d'autres violations du droit international humanitaire dans une région donnée ont été commises simultanément dans les camps de prisonniers, sur le champ de bataille et dans les zones civiles des régions occupées.

70. Si de nouvelles enquêtes révèlent qu'il existe un lien entre ces activités et la politique de "nettoyage ethnique", on pourrait alors avancer que le viol a été utilisé comme instrument de guerre et commis de manière à semer la terreur, la honte et à créer d'autres troubles psychologiques parmi une population donnée afin de la forcer à s'enfuir et de l'empêcher de revenir. Mais les conséquences et conclusions à tirer de telles pratiques doivent encore être déterminées plus précisément par des enquêtes exhaustives.

E. Enquêtes sur les centres de détention et les camps de prisonniers

84. Les rapports fournis par des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des particuliers font état de violations fréquentes des droits de l'homme dans les centres de détention de l'ex-Yougoslavie, en particulier en Bosnie-Herzégovine. La torture, le viol et autres formes de violences physiques et psychologiques auraient été pratiqués sur une grande échelle. Les données cataloguées à ce jour²³ indiquent l'existence de 393 centres de détention, dont 158 sont contrôlés – ou l'ont été s'ils sont fermés – par des forces serbes, 64 par les forces musulmanes et 30 par les forces croates. Il y aurait également 141 centres de détention dont on ignore encore de quelle faction ils relèvent. Ainsi, un rapport du Gouvernement bosniaque allègue l'existence d'un grand nombre de camps mais n'indique pas si ceux-ci sont tenus par les Serbes ou les Croates.

85. Nonobstant le fait que le nombre de camps tenus par les Serbes est supérieur, de même que celui des violations qui y auraient été commises, les rapports imputent de graves exactions à toutes les factions. Les massacres, les viols, les coups et les tortures auraient été un phénomène quasi général. Les coups sont la forme d'agression physique la plus fréquemment citée, de nombreux cas étant signalés où les prisonniers ont été battus à mort, ou bien où on les a laissé mourir des blessures causées par les coups qui leur avaient été assenés. Les conditions de détention étaient particulièrement mauvaises dans un grand nombre de camps, les prisonniers étant entassés dans des locaux insalubres, sans soins médicaux et, dans certains cas, pratiquement affamés.

86. Sur la base des renseignements dont elle dispose, la Commission établira une liste des camps dans lesquels elle a l'intention d'envoyer des représentants et adressera des demandes appropriées aux autorités responsables. Toutefois, comme la majorité de ces camps et centres de détention sont maintenant fermés et pour le cas où des visites dans les camps existants présenteraient des difficultés, la Commission s'efforcera d'entrer en contact avec des personnes qui ont été détenues dans ces camps et qui serviront de témoins. Comme ces personnes se trouvent sans doute à l'heure actuelle dans des camps de réfugiés ou sont parties vers des pays tiers, le succès de ces enquêtes dépendra dans une large mesure de la coopération des gouvernements des pays qui ont créé des camps

LE SIEGE DE SARAJEVO.

Document 8 : Une ville assiégée en Europe.



LE SIEGE DE SARAJEVO
(1992- 1995)

- 1 Parlement
- 2 Bibliothèque nationale
- 3 Siège du Journal OSLOBODJENJE
- 4 Aéroport.

— Ligne de front.

■ Forces serbes de Bosnie bombardant Sarajevo

☒ Espace urbain majoritairement sous contrôle bosniaque

Document 9 : Le témoignage d'un général serbe.

Le général Galic est accusé d'avoir mené, de septembre 1992 à août 1994, une campagne de tirs isolés et de bombardements contre la population civile de Sarajevo, tuant et blessant des civils dans le but principal de répandre la terreur parmi cette population. (...) Des enfants ont été pris pour cibles alors qu'ils jouaient ou marchaient dans la rue. (...) La topographie de Sarajevo, avec ses hauteurs et ses gratte-ciel, offrait pour les hommes du général Galic des positions stratégiques d'où ils pouvaient viser les civils de la ville. Certains lieux de Sarajevo sont devenus des repères notoires de tireurs embusqués. Par exemple, plusieurs témoins ont déclaré que l'artère principale de Sarajevo était surnommée « Sniper Alley ».

Extraits du jugement rendu à la Haye aux Pays Bas, par le Tribunal pénal internationale pour l'ex-Yougoslavie créé en 1993.

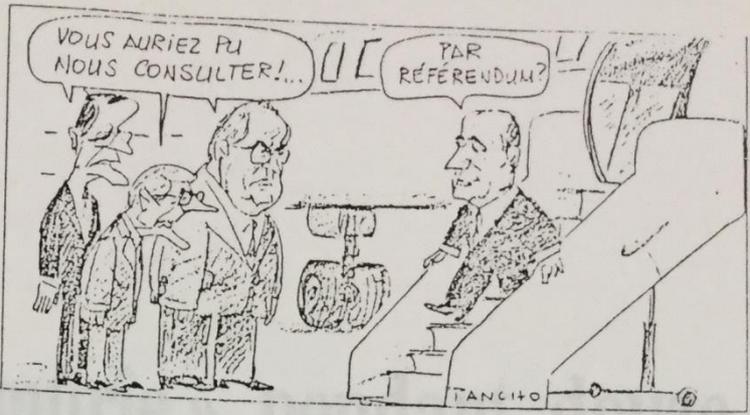
Le général Galic, serbe, a été condamné à 10 ans de prison ferme pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, 5 décembre 2003

Document 10 : Mitterrand à Sarajevo.

Article du *Monde*, 30 juin 1992.

Le Conseil de sécurité de l'ONU devait commencer lundi 29 juin, à l'expiration de l'ultimatum de quarante-huit heures donné par M. Boutros-Ghali aux forces serbes, à étudier les mesures à prendre pour rouvrir l'aéroport de Sarajevo. Bien que M. François Mitterrand ait pu s'y poser la veille, l'aéroport n'avait pas encore été remis, lundi en début de matinée, à la Force de protection des Nations-Unies.

La visite surprise du chef de l'Etat français dans la capitale bosniaque, où il a passé six heures dimanche, a été largement saluée comme un « acte de courage », en France et à l'étranger. A Belgrade, une manifestation de l'opposition a rassemblé dimanche 150 000 personnes.



Une « action forte »

par Jean-Pierre Longellier

Ici et maintenant. En allant par surprise dimanche à Sarajevo, M. François Mitterrand s'est soumis à cet impératif d'urgence qui lui inspira naguère – dans un tout autre domaine – le titre d'un livre-entretien. « Ici », parce que face au drame bosniaque qui, venait-il de confier à Lisbonne, « prenait à la gorge », il lui semblait digne de se rendre sur place pour « voir, témoigner, observer, écouter ». « Parler hors de la cage, demandait un jour Orson Welles, où est le courage? » « Maintenant », parce que, ayant tout juste exhorté ses pairs européens à une « action forte », il jugeait utile d'en donner aussitôt l'exemple. En outre, il n'était pas indifférent, pour un homme aussi pétri d'histoire, que ce voyage à Sarajevo eût lieu un 28 juin, date anniversaire de l'assassinat, dans cette même ville, en 1914, de l'archiduc François-Ferdinand, qui précipita la première guerre mondiale.

Lire la suite page 5

Document 11 : Une action diversement appréciée.

Dépêche AFP, juillet 1992.

ELU0048 4 I 0229 /AFP-JV82
USA-France-Yougoslavie flt2
Le cavalier seul ...

WASHINGTON - Il a estimé que M. Mitterrand, dont la visite à Sarajevo a ouvert la voie à cette première aide humanitaire, a "démontré que l'Europe peut faire quelque chose sans que les Etats-Unis montrent le chemin".

Au début de la crise yougoslave, les Etats-Unis et l'Europe ont été lents à organiser une réponse cohérente et efficace gardant même pendant longtemps l'espoir de préserver l'intégrité de l'ex-Yougoslavie.

"Dans les premiers temps il n'y avait pas de compétition entre la CEE et les Etats-Unis, tout le monde était passif", assure Natalie Goldring, du Conseil anglo-américain d'information sur la sécurité.

Ces dernières semaines la crise bosniaque a forcé les différentes capitales à se montrer plus vigoureuses dans leurs critiques ou leurs sanctions à l'égard du régime serbe.

Les pays de la CEE ont décidé de rappeler leurs ambassadeurs, imités 24 heures plus tard par les Etats-Unis qui insistaient alors à suivre les directives de l'Europe dans la crise bosniaque.

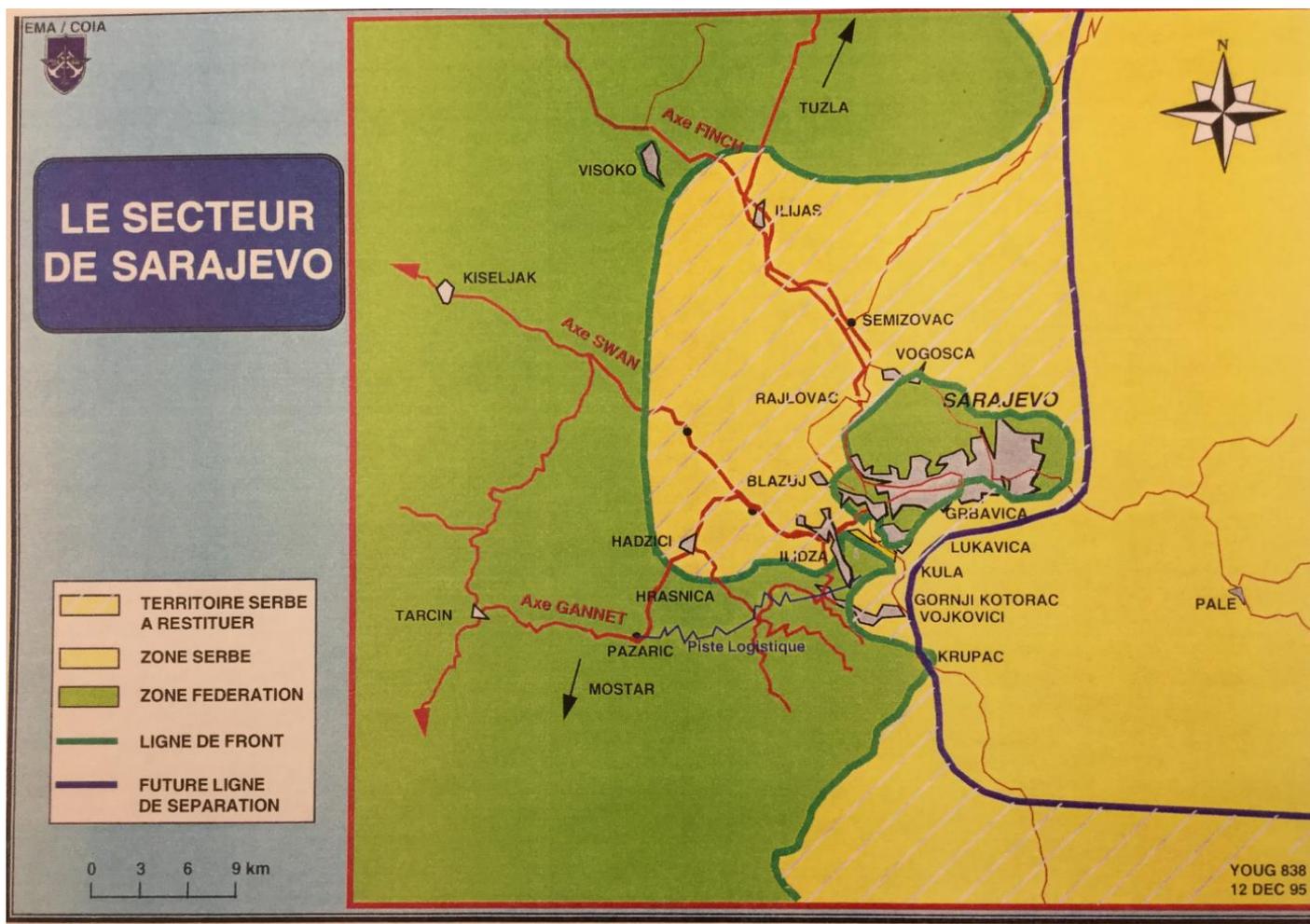
Après le retour fin avril de l'ambassadeur Warren Zimmerman, qui a expliqué à Washington que le président serbe Slobodan Milosevic ne comprenait que la force, c'est les Etats-Unis qui ont pris l'initiative en engageant le processus d'isolement de la Serbie, relayés plus tard par des sanctions de l'ONU.

suivre
AFP 010738 JUL 92

3. QUEL DENOUEMENT ?

Document 12 : Sarajevo après les accords.

Le secteur de Sarajevo. Carte réalisée par l'Etat-major des Armées, à l'occasion de la signature des accords de Dayton, décembre 1995. Correspondance politique, Europe 1991-1995. 3701TOPO7736. Archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.



Document 13 : Sarajevo après les accords.

Les Accords de Dayton, 1995.

Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine (Accords de Dayton ou General framework agreement for peace in Bosnia and Herzegovina), accord signé ou adopté le 14/12/1995.

ACCORD-CADRE GÉNÉRAL POUR LA PAIX
EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

La République de Bosnie-Herzégovine, la République de Croatie
et la République Fédérale de Yougoslavie ("les Parties"),

Reconnaissant la nécessité d'un règlement global, afin de mettre
un terme au tragique conflit dans la région,

Désireuses de contribuer à cette fin et de promouvoir une
paix et une stabilité durables,

Affirmant leur adhésion aux principes de base agréés,
établis le 8 septembre 1995, aux autres principes de base agréés,
établis le 26 septembre 1995, et aux accords de cessez-le-feu en
date du 14 septembre et du 5 octobre 1995,

Prenant acte de l'accord du 29 août 1995, autorisant
la délégation de la République Fédérale de Yougoslavie à signer, au
nom de la Republika Srpska, les parties du plan de paix
la concernant, avec obligation de mettre en oeuvre l'accord
conclu de manière stricte et conséquente,

sont convenues de ce qui suit:

Article Ier

Dans leurs relations, les Parties se conformeront aux principes énoncés
dans la charte des Nations Unies, ainsi que dans l'Acte final d'Helsinki
et dans les autres documents de l'Organisation pour la sécurité et la
coopération en Europe. En particulier, les Parties respecteront
pleinement l'égalité souveraine de chacune d'entre elles, régleront les
différends par des moyens pacifiques, et s'abstiendront de tout acte,
que ce soit par la menace, l'emploi de la force ou de toute autre
manière, contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de la
Bosnie-Herzégovine ou de tout autre État.

Article III

Les Parties accueillent avec satisfaction et approuvent les arrangements conclus en ce qui concerne la démarcation des limites entre les deux entités, la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la Republika Srpska, tels qu'ils sont énoncés dans l'accord figurant à l'annexe 2. Les Parties respecteront intégralement les engagements qui y sont pris et elles promouvront leur exécution.

Article VI

Les Parties accueillent avec satisfaction et approuvent les arrangements conclus en ce qui concerne la mise en place d'un tribunal d'arbitrage, d'une Commission des droits de l'homme, d'une Commission des réfugiés et des personnes déplacées, d'une Commission pour la préservation des monuments nationaux, ainsi que d'entreprises publiques en Bosnie-Herzégovine, tels qu'ils sont énoncés dans les accords figurant aux annexes 5 à 9. Les Parties respecteront intégralement les engagements qui y sont pris et elles promouvront leur exécution.

Article VII

Reconnaissant que le respect des droits de l'homme et la protection des réfugiés et des personnes déplacées revêtent une importance vitale pour l'instauration d'une paix durable, les Parties souscrivent et se conformeront pleinement aux dispositions relatives aux droits de l'homme qui sont énoncées au chapitre premier de l'accord figurant à l'annexe 6, ainsi qu'aux dispositions relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées qui sont énoncées au chapitre premier de l'accord figurant à l'annexe 7.

Document 14 : La situation de la Yougoslavie après les guerres.

Carte réalisée par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, direction des Archives, Pôle géographique, 2019.



Etude des documents 1, 12, 13 et 14 :

- 1) A partir des **documents 12 et 14** montrez que les Serbes n'ont pas réussi dans leurs ambitions politiques et militaires en Bosnie.

- 2) Quels engagements prennent les signataires des accords de Dayton en 1995 ?

- 3) Comparez la situation de l'ex-Yougoslavie en 2008 et en 1989 (**documents 1 et 14**) :
 - Quels changements constatez-vous à propos des populations/ nationalités dans chacun des Etats ?

 - La Yougoslavie existe-t-elle encore ? (carte)

 - La Bosnie-Herzégovine est-elle un Etat unifié ? (**Article 3 du document 13 et carte**)

- 4) **Question bonus** : La situation correspond-t-elle totalement aux promesses de l'accord ?

Document 15 : L'action du Tribunal pénal international pour la Yougoslavie.

Rapport du président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie sur la coopération des parties avec le TPI au regard de l'accord de Dayton, résumé, décembre 1995-juin 1996. Correspondance politique, Europe 1991-1995. 3701TOPO7708. Archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

L'Accord de Dayton a réaffirmé et renforcé l'obligation de tous les Etats, en particulier ceux de l'ex-Yougoslavie, de coopérer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI).

La coopération avec le TPI est primordiale dans trois domaines: i) l'adoption de lois de mise en oeuvre, notamment aux fins de contribuer à l'arrestation et au transfert des accusés au TPI, ii) la coopération avec le Bureau du Procureur et iii) l'exécution des mandats d'arrêt. Six mois après sa signature à Paris, l'application de l'Accord de Dayton est loin d'être satisfaisante. 49 accusés courent toujours, la plupart vivant dans un territoire sous le contrôle d'une des parties à l'Accord.

En ce qui concerne le respect de l'Accord par chacune des parties, la Bosnie-Herzégovine (BH) est la seule qui s'est acquittée de ses obligations internationales.

La République de Croatie (RC) a récemment adopté une loi portant application du Statut du TPI. Zagreb n'a, jusqu'à ce jour, appréhendé qu'un seul accusé et a par conséquent omis de prendre les mesures nécessaires pour arrêter et livrer les principaux inculpés qui se trouvent dans des zones sous son contrôle. Elle n'a pas non plus engagé des poursuites concernant des crimes de guerre qui auraient été commis en août 1995 par des forces croates durant et après l'Opération Tempête à Krajina.

L'attitude de la RFY est encore plus condamnable. Belgrade non seulement refuse d'exécuter ces mandats d'arrêt, en dépit d'appels récents du Président du Conseil de sécurité, mais laisse également un accusé de premier plan, le Général Mladić, circuler librement dans Belgrade en toute impunité. Qui plus est, Belgrade néglige ouvertement son obligation légale d'adopter une loi portant application du Statut du TPI et a indiqué ne pas avoir l'intention d'adopter une telle loi.

Le comble de l'indifférence, voire du mépris pur et simple face aux demandes formulées par l'ensemble de la communauté internationale, revient aux autorités de la RS. A la tête de la structure politique et administrative de la RS se trouvent deux dirigeants qui sont accusés par le TPI de crimes très sérieux. Ces dirigeants occupent des fonctions officielles dans la RS et se présentent à des manifestations publiques aux côtés de membres de leurs bureaux. Ils jouissent d'une impunité totale tout en continuant à agir en tant qu'autorités suprêmes de l'une des parties à l'Accord de Dayton.

Les parties à l'Accord de Dayton doivent prendre les mesures suivantes:

- i) La RFY doit adopter une législation de mise en oeuvre aux fins de se conformer pleinement aux engagements fixés par le TPI.
- ii) La RC, la BH et la RFY doivent coopérer pleinement avec le Bureau du Procureur du TPI et autoriser celui-ci à mener des enquêtes et à recueillir des éléments de preuve contre tous suspects, y incluant leurs propres ressortissants.
- iii) La RC et la RFY doivent arrêter sans délai toutes les personnes mises en accusation à ce jour par le TPI de même que les futurs inculpés se trouvant sur le territoire qu'elles contrôlent, ou dans des zones relevant de leur autorité, et remettre ceux-ci au TPI.
- iv) en particulier, Karadić et Mladić doivent être démis de leurs fonctions officielles, arrêtés et traduits en justice devant le Tribunal avant le début de la campagne électorale, c'est-à-dire, avant le 15 juillet 1996.
- v) en particulier, la RC doit arrêter et livrer Dario Kordić, Rajić ainsi que les autres inculpés (affaires de la Vallée Lašva et de Stupni Do) qui se trouveraient de temps à autre dans la RC et résideraient dans des zones où la RC exerce une influence indiscutable.
- vi) Les Etats et le Conseil de sécurité devraient considérer imposer des sanctions contre ces parties qui violent de manière flagrante les résolutions du Conseil de sécurité et les dispositions de l'Accord de Dayton. Ces sanctions pourraient inclure des mesures économiques ou des mesures tel qu'un boycott d'événements sportifs.

Juin 1996



Centre des Archives diplomatiques

Académie de Créteil
3 rue Suzanne Masson
93120 La Courneuve

Contact : lecture.archives@diplomatie.gouv.fr